

## **Commissaire fédéral à la protection des données et à la liberté de l'information**

### **Passation de fonction: cérémonie de départ et d'accueil**

**Bonn, 4 février 2014**

---

#### **Discours de remerciements**

*Peter Hustinx*

*Contrôleur européen de la protection des données*

Monsieur le Ministre,  
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux d'être ici aujourd'hui et de pouvoir, au nom de l'ensemble de la communauté de la protection des données dans l'Union et en mon nom, adresser quelques mots de remerciements à mon ami et collègue Peter Schaar et de bienvenue à Andrea Vosshoff dans sa nouvelle fonction de commissaire fédéral allemand à la protection des données et à la liberté de l'information.

Ma première rencontre avec Peter Schaar remonte à dix ans, lors d'un événement similaire, ici à Bonn, auquel je participais en tant que commissaire néerlandais à la protection des données — juste avant de prendre mes nouvelles fonctions de Contrôleur européen de la protection des données — et où il m'avait été demandé d'adresser quelques mots d'adieu au commissaire fédéral sortant Joachim Jakob et d'accueillir son successeur, Peter Schaar. Comme quoi, la vie nous réserve parfois des surprises...

Peu de temps après — à peine un mois, je pense — nous avons tous les deux assisté, à Bruxelles, à la 44<sup>e</sup> réunion du groupe de travail Article 29 sur la protection des données. Lors de cette réunion de février 2004, j'étais parmi ceux qui insistaient pour que le nouveau commissaire fédéral accepte aussi la présidence du groupe de travail Article 29, ce qui s'est effectivement passé le lendemain.

Les débuts n'ont certes pas été faciles, probablement ni à Bonn ni à Bruxelles, mais tout a finalement bien fonctionné — en tout cas de notre point de vue — et nous le devons certainement aussi à l'énergie et au dévouement impressionnants mis par Peter Schaar dans son travail de commissaire fédéral et de président du groupe de travail Article 29.

Je ne crois pas trahir un secret majeur en disant que, immédiatement après l'élection de son nouveau président, le groupe de travail Article 29 a décidé d'avoir une discussion stratégique sur les priorités de travail lors de sa réunion suivante. Et c'est ainsi que l'un des premiers documents signés par le nouveau président du groupe de travail fut le programme de travail 2004, adopté le 17 mars 2004 (WP 92).

Il se fait également que l'un des derniers documents signés par Peter Schaar a été le programme de travail pluriannuel 2008-2009, adopté le 18 février 2008 (WP 146). Une comparaison de ces deux documents montre de façon flagrante que sur ces quatre ans, le groupe de travail a énormément évolué, tant sur le plan de la vision stratégique que sur celui de l'efficacité. Au cours de cette même période, le groupe de travail s'est aussi considérablement étoffé, en raison du nombre important de nouveaux États membres.

Le dernier programme de travail mentionnait trois défis majeurs, à savoir: 1) comment améliorer l'impact de la directive 95/46/CE relative à la protection des données et le rôle du groupe de travail Article 29; 2) comment gérer l'incidence des nouvelles technologies de l'information, et 3) comment traiter les problèmes soulevés par la mondialisation tels que les transferts internationaux de données, le besoin de solutions plus globales en matière de protection de la vie privée et de juridictions.

Ces questions ont effectivement guidé les activités du groupe de travail, non seulement en 2008 et 2009, mais aussi les années suivantes. En fait, l'actuelle réforme profonde du cadre juridique de l'Union sur la protection des données s'inscrit dans la continuité directe de ces questions. Peter Schaar a joué un rôle majeur dans la préparation et dans le pilotage du groupe de travail vers cet objectif.

Rappelons-nous également que cela se passait à une époque où les répercussions du 11 septembre 2001 étaient encore bien présentes dans les esprits et où les relations transatlantiques sont progressivement devenues plus productives. Peter Schaar n'a pas

ménagé ses efforts pour parvenir à ce résultat lors de ses nombreuses visites à Washington DC et dans d'autres capitales, comme président du groupe de travail Article 29 et comme commissaire fédéral à la protection des données.

Pour toutes ces raisons, il mérite pleinement notre reconnaissance et nos remerciements chaleureux et, personnellement, je me réjouis de le retrouver, que ce soit à l'Académie européenne de Berlin ou dans d'autres circonstances.

Mon message à Andrea Voss vise avant tout à ce qu'elle se sente bienvenue au sein de la communauté de la protection des données et à l'inviter à s'y impliquer pleinement.

Une réunion du groupe de travail Article 29 est prévue fin février, mais rassurez-vous: à ce stade, il n'y a aucune raison de penser que vous serez confrontée à des demandes similaires à celles adressées à Peter Schar lors de sa première visite à Bruxelles. Donc, prenez le temps de découvrir et de vous acclimater aux réalités de la coopération européenne.

Sur le fond à présent, je voudrais rappeler que la «protection des données» et la «liberté de l'information» sont deux droits fondamentaux, explicitement reconnus par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, et qu'ils doivent être appliqués, de manière effective et plus complète, à tous les citoyens d'Europe.

Je ne fais pas partie de ceux qui pensent que ces deux concepts s'opposent. En revanche, ils exigent d'établir un juste équilibre entre des intérêts parfois opposés. Le rôle des commissaires à la protection des données ou à la liberté de l'information est de contribuer à garantir cet équilibre et c'est la raison pour laquelle ils doivent être totalement indépendants et à l'abri de toute influence extérieure. À cet égard, permettez-moi d'insister sur certains aspects primordiaux.

Premièrement, la présente circonstance est sans doute le meilleur moment pour rappeler que la «protection des données» et la «liberté de l'information» ne sont rattachées à aucune couleur: elles ne sont teintées ni de vert, ni de rouge, ni de bleu, ni de jaune, ni de blanc, ni de noir — il s'agit de besoins universels dans toute société et de droits fondamentaux pour tout être humain.

Deuxièmement, nous sommes à un stade de l'histoire de l'humanité où l'incidence croissante de la technologie exige de renforcer nos garanties juridiques actuelles en matière de protection des données, de les rendre plus efficaces dans la pratique, plus cohérentes dans l'ensemble de l'Union européenne, et de leur donner un champ d'application le plus large possible, incluant tous ceux qui sont actifs en Europe, dans le secteur privé comme dans le secteur public, quel que soit le lieu à partir duquel ils opèrent, en Europe ou ailleurs.

Enfin, troisièmement, les commissaires à la protection des données ont un rôle crucial en tant que gardiens de la protection des données. Les rendre plus indépendants, plus forts et plus efficaces dans la pratique est une condition essentielle de réussite et je tiens à souligner que tout cela sera mis en œuvre par le règlement général sur la protection des données, dont débattent actuellement les instances législatives de l'Union.

J'ai récemment appelé le gouvernement fédéral allemand à prendre les rênes de ce débat européen, afin de garantir non seulement un résultat rapide, mais aussi un résultat satisfaisant en termes de portée et de contenu. Je profite de l'occasion pour réitérer cette invitation.

Madame Vosshoff, je pense que c'est un moment fascinant pour entrer dans la communauté de la protection des données et je vous souhaite de tout cœur d'y trouver votre propre rôle et de le développer dans les années à venir.

Je vous remercie de votre attention.